



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

classes de découverte

Question écrite n° 29460

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les classes de découverte. Il apparaît que le nombre et la durée des séjours effectués dans le cadre des classes de découverte ont diminué. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre pour redynamiser ce type d'activités.

Texte de la réponse

L'enquête sur les sorties scolaires avec nuitées portant sur l'année scolaire 2002-2003 apporte de nombreuses informations, notamment sur le nombre et la durée des séjours, qui ont en effet diminué. Il apparaît effectivement que certains types de séjours comme les classes de neige ont vu leur nombre diminuer, tandis que d'autres, notamment les classes d'environnement et les classes culturelles, se sont développés, ce qui est significatif d'une diversification des activités proposées lors de ces sorties. Il est clair cependant que, d'une manière générale, la durée de l'ensemble des séjours a diminué de manière sensible. Afin de relancer le processus des sorties scolaires avec nuitées, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet, afin de réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour encourager les projets de qualité, notamment en organisant des formations dans ce secteur et en se basant sur un bilan effectué avec les associations. De même, un effort sera fait afin de pouvoir utiliser l'année scolaire de manière complète, et non pas seulement son second semestre, comme c'est actuellement généralement le cas.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29460

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9140

Réponse publiée le : 24 février 2004, page 1440